



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires
économiques*

*Vice-Présidente de
la délégation
sénatoriale aux
entreprises*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE
DE LA SAVOIE

*Canton Albertville
I*

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Albertville, le 03 mai 2021

Nos réfs : MB/DD

Monsieur le Premier Ministre,

Pour faire face à la crise sanitaire, un très grand nombre de professionnels ont pu bénéficier d'aides de l'État, nous ne pouvons tous que nous en féliciter.

Cependant, à ce jour quelques situations restent encore non solutionnées et deviennent très critiques pour les personnes qui les subissent, tout particulièrement pour les travailleurs indépendants. Je vous invite à prendre connaissance ci-après du témoignage en date du 21 avril dernier que m'a adressé une monitrice de ski savoyarde, en congé maternité à l'hiver 2019 :

"Je suis monitrice de ski et actuellement exclue du fonds de solidarité car j'étais en congés maternité durant l'hiver 2019, et mon chiffre d'affaire pour cette année de référence est donc de 0€. Travailleur indépendant depuis 2006, je me retrouve dans une situation financière précaire car j'ai eu un bébé en 2019 ! Le directeur du SNMSF ainsi que Monsieur Lebas, conseiller du Ministre Alain Griset, m'ont assuré travailler sur ces dossiers d'exclusion (congé maternité, arrêt maladie..) afin de trouver une solution, néanmoins je reste toujours en attente et ma situation n'évolue pas. Je trouve vraiment injuste d'être exclue pour la simple raison que j'ai mis au monde un bébé cette seule année de référence que le gouvernement prend en compte. J'estime urgent l'aménagement du décret afin de solutionner cette situation qui je suis sûre ne reflète pas la considération que peut avoir le gouvernement français pour ces femmes ayant donné la vie en 2019."

Monsieur le Premier Ministre, vous en conviendrez j'en suis certaine, que dans un tel cas la période de référence doit pouvoir être adaptée. Il me semble absolument indispensable de se baser sur le chiffre d'affaire d'une année à l'activité complète afin de ne délaissier personne.

Comptant sur votre écoute, je vous prie, Monsieur le Premier Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de ma plus respectueuse considération.

Martine Berthet